Publié le 16 novembre 2017

À Chartres, l'Epl remplit son office

Depuis 2001, Jean-Pierre Gorges dirige la ville de Chartres et son agglomération en faisant appel à plusieurs structures autonomes dont les Epl. L'élu y voit un modèle de décentralisation avec ses nombreux avantages : compétence, souplesse et transparence de gestion, cohérence et unité de décision, et bien plus encore. Revue de détails sur un choix de gouvernance qui se veut avant tout pragmatique, au bénéfice du citoyen.

Au cours de vos mandats, vous avez créé ou renforcé des Epl dans plusieurs domaines. Quel intérêt leur trouvez-vous ?

Tout d'abord, le choix de créer ou de renforcer une Epl n'est pas un but en soi. Il s'inscrit dans une stratégie globale de développement visant à « encapsuler » une compétence dans un véhicule juridique adapté. Nous avons fait le choix de la **Société publique locale** (Spl) pour les **transports** et **l'évènementiel** par exemple, d'une **Société d'économie mixte à opération unique** (SemOp) pour la **production et la distribution d'eau**, d'une **Sem** pour **l'innovation numérique**. Mais le choix d'un Epl n'est pas systématique. La restauration collective est gérée avec l'hôpital au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP), la mission Avenir jeunes va devenir une association.

Il y a 10 Epl en exercice aujourd'hui, le choix de la gamme revient souvient…

Je crois même que nous totalisons le plus grand nombre d'Epl pour une agglomération française de notre taille. En effet, la gamme Epl offre de nombreux avantages, surtout depuis qu'elle s'est enrichie du statut de Spl et de SemOp. L'outil a ses vertus : **performance d'une entreprise alliée à la préservation de l'intérêt général et de la proximité**, compétence reconnue avec un personnel expert dans le secteur d'activité concerné. Enfin, il répond à une volonté de **transparence** car sa comptabilité est contrôlée par un commissaire aux comptes.

> **Une quinzaine de structures satellites dont 10 Epl sur le modèle d'une « holding territoriale »**

Cette gestion des services publics est atypique pour une

collectivité locale. Comment la caractérisez-vous ?

Au total, nous disposons d'une quinzaine de structures satellites sur le modèle d'une **« holding territoriale »**. Malgré la diversité des acteurs, il n'y a qu'un décideur, à savoir la même équipe qui dirige les 2 collectivités concernées, la ville et la communauté d'agglomération. Les partenaires n'ont finalement qu'un seul interlocuteur à qui s'adresser, ce qui est rassurant.

> **Nous disposons là d'un modèle vertueux de décentralisation qui garantit la qualité des services publics et le bien-être des habitants sans gabegie**

Quelles sont les retombées positives d'une gestion externalisée des services publics ?

Elle permet des **économies de moyens** qui profitent aux communes membres. Les **transports publics sont gratuits** pour les étudiants et les moins de 18 ans. Les tarifs de l'eau et de l'énergie par réseau de chaleur bénéficient d'une **péréquation** à l'échelle de l'agglomération. Nous disposons là d'un **modèle vertueux de décentralisation** qui garantit la qualité des services publics et le bien-être des habitants sans gabegie. D'ailleurs, nous allons renforcer cette volonté de rationalisation en réunissant toutes ces filiales en 2018 au sein d'un même pôle administratif qui sera à la fois hôtel de ville et hôtel d'agglomération. À la conception, l'architecte **Jean-Michel Wilmotte**.

Que prévoyez-vous pour l'avenir ?

Pourquoi changer de méthode ? Nous réfléchissons à la création d'outils pour d'autres compétences qui incombent à la collectivité : l'animation touristique, l'assainissement… Les répercussions d'une telle gestion vont au-delà de nos attentes. **Certaines Epl sponsorisent même nos équipes sportives**. Elles deviennent **partenaires de la vie de la cité** et gagnent ainsi en visibilité. Une gageure pour des structures trop souvent dans l'ombre de leur collectivité.